

L'IAE DIJON maintient le cap face au coronavirus

Fermé depuis le 16 mars dernier suite aux consignes du gouvernement face au risque sanitaire lié au Covid-19, l'IAE DIJON assure la continuité pédagogique pour ses étudiants.

Des équipes mobilisées

Si l'établissement est fermé depuis 15 jours, les équipes administratives et les enseignants sont toujours actifs et tous ont pu s'organiser pour maintenir leur activité en télétravail et proposer une continuité pédagogique aux 1100 étudiants de l'établissement.

Différents outils ont été mobilisés :

- la plateforme Plubel permettant aux enseignants de mettre en ligne, à la disposition des étudiants, leurs supports de cours
- le cloud de l'université de Bourgogne qui donne également la possibilité de transmettre des supports de cours aux étudiants
- la plateforme Teams utilisée pour maintenir le lien et organiser des cours à distance en visio-conférence

Concrètement, comment cela s'organise ?

Dans la plupart des cas, les cours sont maintenus selon le créneau prévu initialement dans l'emploi du temps. L'enseignant envoie son support de cours à l'avance aux étudiants, puis il assure son cours en visio-conférence selon l'horaire prévu. Quelques cours ont quant à eux été reportés au mois de mai dans l'espoir qu'ils puissent être suivis en présentiel par les étudiants une fois la situation rétablie.

Quid des stages et de l'alternance ?

La professionnalisation occupe une place centrale dans la formation proposée à l'IAE DIJON. La plupart des étudiants de Master 2 sont en alternance en entreprise et les étudiants de Licence et Master 1 sont pour la majorité en stage à cette période de l'année. Là encore des adaptations ont été opérées :

- Pour l'alternance : les étudiants appliquent les règles de l'entreprise (activité partielle, fermeture, etc.). Les calendriers ont pu être adaptés pour permuter des semaines de cours en semaines en entreprise.
- Pour les stages : ils ont pu être raccourcis ou reportés à mai/juin. Dans le cas où cela n'a pas été possible, l'IAE DIJON a proposé aux étudiants de travailler sur un mémoire théorique avec un suivi par un enseignant-chercheur à la place du rapport de stage.

Et pour les examens ?

L'organisation des examens a elle aussi été adaptée. Les équipes de l'IAE DIJON souhaitent en effet que tous les étudiants puissent passer leurs examens sans stress supplémentaire dans un contexte déjà incertain. Différentes solutions ont été proposées :

- Mise en place de sujets nominatifs réalisables à distance à la place des examens en présentiel
- Utilisation des notes de contrôle continu comme notes finales
- Décalage des examens à mai/juin/début juillet voire fin août/début septembre
- Remplacement des examens sur table par des dossiers à faire chez soi

Contact presse :

Florence DEMOUGEOT

Chargée de communication et des relations entreprises
florence.demougéot@u-bourgogne.fr - 07 63 58 17 20

L'IAE DIJON est habilité à recevoir la Taxe d'Apprentissage.